

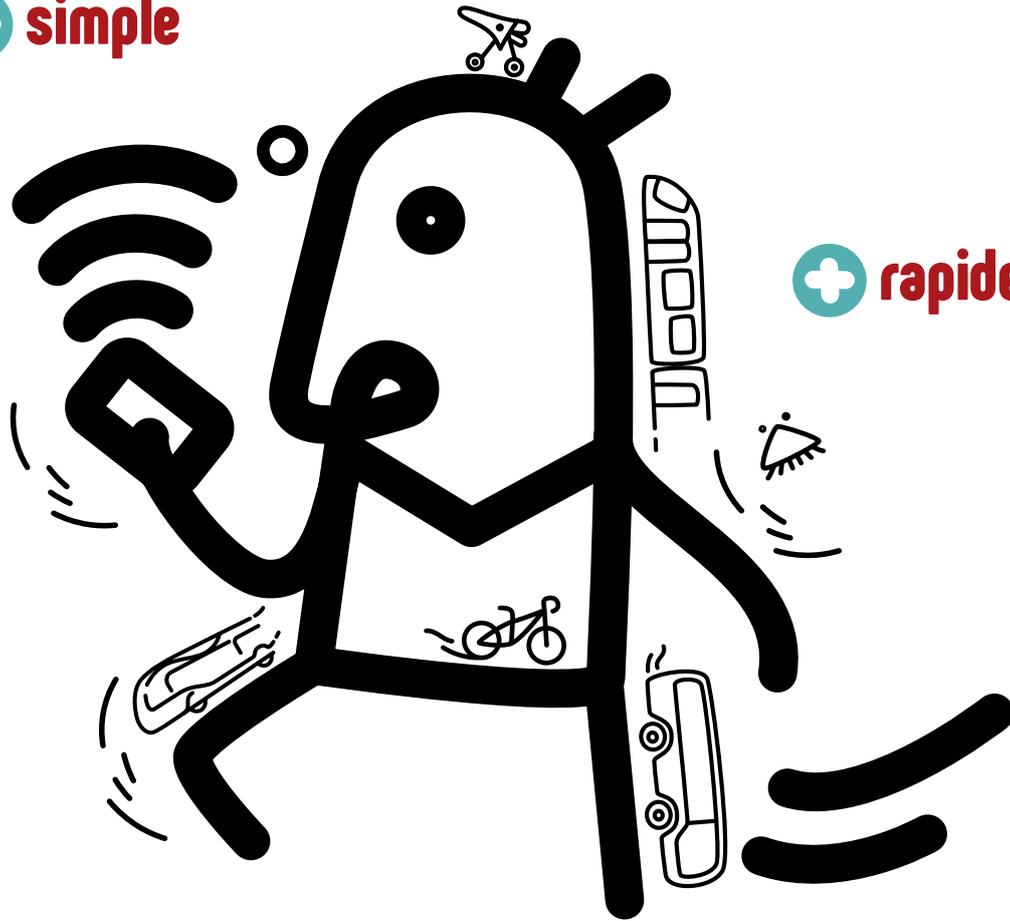
DOSSIER DE PRESSE

Septembre 2022

+ simple

+ pratique

+ rapide



LANCEMENT DE LA NOUVELLE BILLETTIQUE SUR LE RÉSEAU T2C





UNE NOUVELLE BILLETTIQUE POUR UN MEILLEUR SERVICE

En juin 2021, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise (SMTC-AC)* a annoncé le renouvellement complet de son système de billettique pour proposer **des solutions plus modernes, plus rapides, et faciliter la vie de l'utilisateur.**

Prévu en plusieurs phases, le déploiement de ce système a commencé par l'installation de nouveaux valideurs à bord des véhicules et à quai. A compter de cette rentrée 2022, les éléments du système vont continuer d'être mis en oeuvre sur **l'ensemble du réseau T2C.**

À cette occasion, de nouveaux titres de transport, équipements et canaux de distribution vont progressivement être mis en place :

- septembre 2022, arrivée de l'**Open Payment**
- automne 2022, lancement :
 - . du **billet sans contact rechargeable (BSC)**
 - . de la **carte Oûra pour le réseau T2C**
 - . de l'**E-boutique T2C**
- courant 2023, l'**application T2C sera renouvelée**, intégrant la possibilité d'acheter et de valider des titres de transport.

Ce système billettique constitue une nouvelle étape vers la mobilité de demain, avec des équipements et fonctionnalités plus modernes pour offrir de nouveaux services aux usagers et ainsi :

- **simplifier** l'accès aux transports en commun ;
- **faciliter** l'achat des titres de transport ;
- **faire gagner du temps** aux usagers ;
- **contribuer** à une mobilité encore plus écologique.



RENTRÉE 2022 : ARRIVÉE DE L'OPEN PAYMENT

Pour effectuer son voyage, une carte bancaire suffit !

Toute personne souhaitant prendre le bus ou le tram bénéficiera d'un nouveau service sur les lignes du réseau T2C : **l'Open Payment.**

Celui-ci permet d'effectuer, valider et payer son voyage, **en un seul geste**, en présentant sa carte bancaire sans contact¹ sur :

- les valideurs à bord des véhicules du réseau T2C,
- les valideurs de quais pour les stations et arrêts équipés².

Cette nouvelle fonctionnalité offre un accès plus aisé aux services de mobilité du réseau T2C et facilite la mobilité des voyageurs occasionnels, notamment des touristes, en encourageant l'utilisation des transports en commun.

* périmètre couvrant les 21 communes de Clermont Auvergne Métropole ainsi que Mur-sur-Allier et Pérignat-es-Allier

1. Cartes Visa, Mastercard et CB. Également sur smartphone ou objet connecté (montre ...) NFC disposant d'une application de paiement sans contact suivante : Apple Pay, Google Pay, Lyf Pay, Pay Lib et Samsung pay.

2. 52 valideurs de quai sont opérationnels depuis juin 2022.

Au prix d'1,60 €, le titre «1 voyage» (ticket à l'unité) permet de voyager sur l'ensemble du réseau pendant 1h10 en validant à chaque montée dans un véhicule, y compris en correspondance.

En cas de contrôle, il suffira de présenter sa carte bancaire.

Un lien dédié sur le site T2C.fr permettra de suivre sa consommation et de consulter l'historique de ses déplacements sur les 7 derniers jours.

AVANTAGES DE LA VALIDATION PAR CARTE BANCAIRE

Pratique :

paiement et validation en un seul geste, pas besoin de monnaie ni de se préoccuper de savoir où acquérir un titre de transport.

Rapide, fluide :

plus besoin d'acheter son titre à l'avance, pas d'attente au distributeur

Rassurant :

toujours en règle dans un système sécurisé

AUTOMNE 2022 : L'INNOVATION AU SERVICE DE LA MOBILITÉ DE L'USAGER

1. LE BILLET SANS CONTACT RECHARGEABLE REMPLACE LE TICKET PAPIER (JETABLE)

Fin des tickets papier à usage unique !

Les tickets papier vont disparaître au profit d'un billet rechargeable et sans contact (BSC) qui permet de (re)charger les titres de transports (à l'exception des abonnements). Il sera donc nécessaire et utile de le conserver !

Vendu 0,20 € au premier achat, il sera disponible à l'Espace T2C, aux distributeurs automatiques de titres et chez les dépositaires T2C. Le tout premier voyage coûtera ainsi le prix du titre de transport + 0,20 €.

Lors des rechargements sur ce même billet sans contact, le voyageur ne paiera que le prix du titre de transport choisi.

Le BSC devra être validé à chaque montée, y compris en correspondance.

Le titre «1 voyage» (ticket à l'unité) pourra être vendu à bord des bus sous format BSC au prix de 2 €, intégrant le prix du BSC. Il sera également rechargeable auprès des autres points de vente T2C.

A l'automne, les anciens tickets ne seront plus utilisables sur le réseau T2C. Ils pourront être convertis en « voyages » sur ce nouveau billet. Cet échange pourra se faire soit par correspondance, soit directement à l'Espace T2C. Le détail des modalités d'échange sont à retrouver sur www.t2c.fr.

2. LA CARTE OÛRA REMPLACE LA CARTE MODEPASS

Une carte faite pour les usages réguliers

Oùra est la seule carte sans contact qui permet de voyager non seulement sur le réseau T2C mais aussi sur l'ensemble des réseaux Oûra de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle remplacera progressivement la carte modePass qui ne sera plus délivrée mais restera utilisable.

L'utilisateur pourra se procurer la carte Oûra soit en se rendant à l'Espace T2C, soit en ligne sur www.t2c.fr. Valable 5 ans, elle coûte 2 €. Elle sera gratuite en échange d'une carte modePass valide.

Elle pourra être rechargée :

- à l'espace T2C
- aux distributeurs automatiques
- chez les dépositaires T2C
- sur www.t2c.fr.

Les abonnements ne pourront être chargés que sur la carte Oûra. Celle-ci, quel que soit le titre chargé, devra être validée à chaque montée dans un véhicule, y compris en correspondance. Elle est rigoureusement personnelle et nominative, et ne peut être ni cédée, ni prêtée.



VOUS VOYAGEZ À PLUSIEURS ? C'EST POSSIBLE AVEC LE TITRE 10 VOYAGES !

Si le BSC ou la carte Oûra sont chargés d'un titre « 10 voyages », l'utilisateur doit alors le valider :

- une 1^{re} fois pour sa propre validation
- une 2^e fois pour saisir le nombre d'accompagnants sur le valideur
- une dernière fois, pour enregistrer son choix

3. LA BOUTIQUE EN LIGNE

Acheter et recharger la carte Oûra sans se déplacer !

L'utilisateur pourra désormais acheter sa carte Oûra sur www.t2c.fr.
La carte lui sera ensuite envoyée par courrier postal.

L'utilisateur possédant une carte Oûra pourra charger ou recharger son titre de transport à distance, payant directement par carte bancaire ou prélèvement automatique.

La boutique en ligne offrira également la possibilité de gérer les cartes Oûra de tous les membres d'un même foyer comme de régler une amende. Le titre de transport acheté en ligne sera actif le lendemain de l'achat.

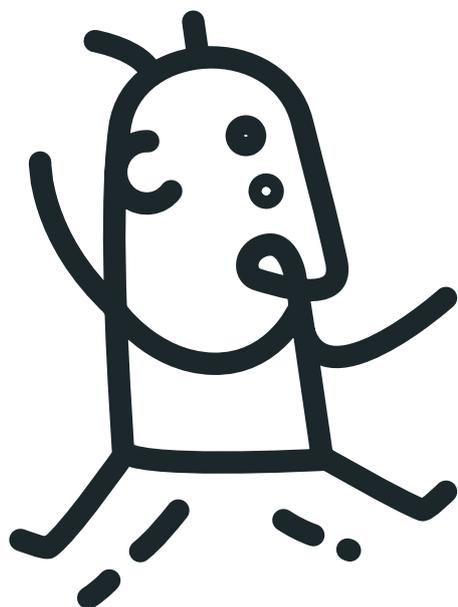
Courant 2023 : vers une application mobile plus complète

L'application T2C va également évoluer et se moderniser courant 2023.
Elle permettra d'acheter et valider son titre de transport avec son smartphone.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

L'ensemble des distributeurs automatiques (présents à toutes les stations tram et aux principaux arrêts de bus des lignes B et C) seront remplacés et modernisés (écrans tactiles de meilleure qualité).

Ils permettront d'acquérir des titres de transport sur BSC ou de (re)charger sa carte Oûra, comme de régler une amende.



Je monte, je valide

**du lundi au vendredi,
tout voyageur doit posséder
et valider son titre de transport**

**le samedi et le dimanche,
l'accès au réseau T2C est gratuit**

INVESTISSEMENT

Le déploiement de la nouvelle billettique représente un investissement de 9 520 000 € HT du SMTC-AC, subventionné à hauteur de :

5 431 878 € par le FEDER (Fonds européen de développement régional) 2014-2020.

1 524 000 € par la région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

+ d'actus + d'infos

FLASHÉZ-MOI !

